



The Global Voice of Business

FICHE D'INFORMATION

# LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

## Qu'est-ce que le Pacte Mondial ?

LE PACTE MONDIAL EST UN APPEL AUX ENTREPRISES À L'ECHELLE MONDIALE.

Le Pacte mondial a été lancé en janvier 1999 à l'initiative de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, comme un appel aux entreprises dans le monde afin d'aider à construire le cadre social et environnemental favorable à des marchés libres et ouverts, tout en garantissant à chacun l'occasion de partager les bienfaits de l'économie mondiale.

Avec aujourd'hui à sa tête le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, le Pacte mondial se décrit comme la plus vaste initiative volontaire de portée mondiale pour des entreprises responsables, avec 8.500 entreprises signataires dans plus de 135 pays qui s'engagent à faire avancer ces dix Principes.

## Les 10 Principes du Pacte mondial de l'ONU

### DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### DROIT DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. A promouvoir l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. A encourager l'abolition effective du travail des enfants ;
6. A favoriser l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes concernant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière environnementale ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Pacte mondial n'est ni un instrument légal, ni un code de conduite, ce n'est pas non plus un instrument normatif lié à des mécanismes de contrôle externe ou à des évaluations des efforts réalisés par les entreprises. Il crée plutôt un forum propice à l'apprentissage et au partage d'expériences permettant de promouvoir les dix principes.

## Quels sont les engagements requis de la part des signataires du Pacte mondial ?

LES ENTREPRISES PARTICIPANT AU PACTE MONDIAL S'ENGAGENT À :

- intégrer les dix principes dans leur stratégie d'entreprise et dans leurs activités quotidiennes ;
- publier dans un délai donné une "communication sur les progrès" (COP), une divulgation publique aux parties prenantes (investisseurs, consommateurs, société civile, gouvernements, etc.) en ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dix principes et le soutien aux objectifs de l'ONU liés au développement de manière plus générale ;
- plaider en faveur du Pacte mondial.

Si un membre ne présente pas sa communication annuelle (COP), il sera mentionné sur le site web du

Pacte mondial comme "non-communicant". Si l'année suivante la demande n'est toujours pas respectée, l'entreprise sera exclue. Le Pacte mondial se réserve le droit de publier les noms des entreprises qui auront été radiées pour ce manquement. En outre, on s'attend à ce que les entreprises signataires contribuent au financement du Bureau du Pacte mondial ainsi qu'aux activités régionales et locales en réseau. Avant de signer, une entreprise devrait être pleinement consciente de l'engagement à long terme que cela implique.

### Pourquoi le Pacte mondial est-il pertinent pour les entreprises ?

LE PACTE MONDIAL FAIT PARTIE DES NOMBREUX OUTILS ET CADRES UTILES POUR GUIDER LES ENTREPRISES VERS UNE CONDUITE RESPONSABLE.

Il y a une attente croissante de la part des parties prenantes pour que les entreprises adhèrent aux principes du Pacte mondial, et en 2011 la Commission européenne a publié une [communication sur la RSE \(en anglais\)](#) invitant les grandes entreprises européennes à s'engager d'ici 2014 à tenir compte de ces principes dans le développement de leurs approches de la RSE. Finalement, le Pacte mondial offre - grâce à ses multiples groupes de travail et à ses réseaux locaux et régionaux - une structure complète permettant de promouvoir l'apprentissage par les pairs.

### Comment l'OIE est-elle impliquée dans le Pacte mondial ?

L'OIE EST MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF ET CO-PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DU TRAVAIL.

Le Secrétariat de l'OIE a été étroitement associé au Pacte mondial dès sa création et plusieurs fédérations membres de l'OIE abritent des réseaux locaux du Pacte mondial et sont actives lors des réunions de réseaux, tant au niveau régional que mondial.

### Priorités de l'OIE pour le Travail du Pacte mondial

LE PACTE MONDIAL DOIT CONTINUER À ENCOURAGER LES ENTREPRISES SIGNATAIRES À ADHÉRER AUX DIX PRINCIPES.

Il ne faut pas se laisser distraire par la multitude d'initiatives qui ne sont connectées que vaguement à cette mission principale. Par ailleurs, il faut trouver des moyens de financer durablement les activités du Pacte mondial sans mettre les entreprises signataires sous pression financière. Ces financements doivent à la fois profiter aux réseaux locaux et au Bureau du Pacte mondial à New York. L'OIE lance un appel afin de préserver l'esprit même du Pacte mondial qui met l'accent sur l'apprentissage et l'échange d'expérience.

---

### Pour de plus amples informations et des réponses à vos questions

N'hésitez pas à consulter les sections [Pacte mondial](#) et [RSE](#) de notre site Internet. Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, veuillez contacter Brent Wilton ([wilton@ioe-emp.org](mailto:wilton@ioe-emp.org)) ou Matthias Thorns ([thorns@ioe-emp.org](mailto:thorns@ioe-emp.org)).